

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2902

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 73 QUINQUIES

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer au signe et au mot :

« ; il »,

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.